

**N° OJ : 130****Projet d'Arrêté - Conseil du 20/04/2020**

Objet : 20 PLAN TOPO.- Cession gratuite d'une portion de terrain de la parcelle sise rue des Faïnes 20, angle rue du Muguet, cadastrée Bruxelles 19ème division, section B, n° 99P, à incorporer dans la voie publique.- Permis d'urbanisme n° 48F/07.

Le Conseil communal,

Vu l'article 100 du COBAT relatif aux charges d'urbanisme ;

Considérant qu'en date du 03/02/2010, le Collège des Bourgmestre et Echevins a délivré un permis d'urbanisme référencé 48F/07 pour le bien sis rue de des Faïnes, 20, angle rue du Muguet, cadastrée Bruxelles 19ème division, section B, 99P ;

Considérant que ce permis d'urbanisme impose la cession gratuite, à la Ville de Bruxelles, de l'emprise de terrain sise en avant de l'alignement ;

Considérant que le propriétaire et demandeur a transmis au Département de l'Urbanisme un engagement de cession à la Ville, à titre gratuit, quitte et libre de toute charge et sans frais pour elle, signé en date du 14/01/2010 ;

Considérant que la partie à céder est déjà aménagée en tant que voirie publique ;

Considérant que l'acquisition de cette emprise de terrain d'une superficie totale de 71,37 m² permet à la Ville de Bruxelles de régulariser le statut de la voirie publique ;

Considérant que le plan de délimitation n°7398 a été réalisé en date du 05/09/2019 par Pauwel Lievens, géomètre à la Cellule Topographie de la Section Plan du département d'Urbanisme de la Ville de Bruxelles ;

Considérant l'identification préalable de la parcelle (PRECAD) auprès du service Public Fédéral des Finances, plan n° 21819/10248 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : la cession gratuite, quitte et libre de toute charge et sans frais pour la Ville de Bruxelles d'une portion de terrain de 71,37 m² de la parcelle sise rue sise rue des Faïnes, 20, angle rue du Muguet, cadastrée Bruxelles 19ème division, section B, n° 99P, est adoptée.

Annexes :

[Plan de délimitation \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Plan n° 21819/10248 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

